

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRAINES

Compte-rendu des décisions Séance du 12 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIRAINES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Albert NOBLESSE, Maire.

Etaient présents: M. Albert NOBLESSE, Maire, M. François ROUILLARD, Mme Véronique CROISSET, M. Dominique BAILLEUL, Mme Paulette LOEUILLET, M. Marcel LENEL, Adjoints, M. Philippe POIREL, M. Hervé CAGNY, M. Daniel JOLY, Mme Jacqueline QUILLET, Mme Marie-Hélène BOIGNET, M. Thierry FORMET, Mme Déborah VAUDET, M. Philippe DAMONNEVILLE et Mme Karine BARTHEY, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés: /

Etaient absents : Mme Laurence PADÉ, M. Jérémy LEROY, Mme Mélanie BLANCHARD et Mme Peggy FLANDRE.

Secrétaire de séance: M. Hervé CAGNY



Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont pris de ses nouvelles lors de son hospitalisation, notamment Mme CROISSET Véronique et plus encore M. ROUILLARD ainsi que M. BAILLEUL qui ont été présents à ses côtés.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Hervé CAGNY est nommé secrétaire de séance

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 6, 13 et 27 avril 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Au sujet du compte rendu du 6 avril 2017, Monsieur POIREL tient à préciser ses paroles reprises en page 8 du document où il a déclaré : « *une espace d'âme née et progresse dans le groupe.* » qui est à modifier par : « *une espèce d'âme naît et progresse dans le groupe* ».

Au sujet du compte rendu du 27 avril 2017, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du conseil municipal pour la confiance accordée et féliciter Monsieur Rouillard pour avoir mené cette séance.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaitait que la proposition de la baisse des taux de 11% remporte la plus grande approbation possible ; ce qui a été le cas.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée une phrase qu'il juge regrettable et blessante ; celle de Monsieur FORMET « rendez l'argent aux airainois ».

Monsieur FORMET tient alors à expliquer « *ne pas avoir voulu blesser quiconque* » et il indique qu'il aurait probablement voté pour la baisse des 13%.

Monsieur le Maire précise que deux points sont ajoutés à l'ordre du jour, à savoir le point **n°2017.06.06** : l'avis du Conseil Municipal sur les installations classées pour la protection de l'environnement – GAEC Chemin d'Abbeville à Belloy Saint Leonard ainsi que le point **n°2017.06.07** : Décision Modificative N°1 concernant le fonds d'amorçage. Le Conseil Municipal les accepte à l'unanimité.

2017.06.01 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR 2017 – salle polyvalente – modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 13 février relative à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2017 concernant la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente.

Les services de la Préfecture demandent la modification du plan de financement de ce projet étant donné que seuls les travaux liés à l'isolation de la couverture et le remplacement des menuiseries extérieures peuvent prétendre à une aide dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique ainsi que les prestations portant sur la mise en accessibilité du bâtiment en place.

Monsieur JOLY demande le montant initial sollicité en première demande ; 135 280,00€ correspondant à 20% du montant total HT. (676 400,00 x 20%)

Monsieur le Maire rappelle le devis estimatif qui s'établit ainsi :

Travaux de restructuration dans le bâtiment existant	105 000,00€ HT
Travaux d'isolation de la couverture du bâtiment existant	267 700,00€ HT
Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment existant	144 900,00€ HT
Travaux de correction acoustique dans les salles du bâtiment existant	50 000,00€ HT
Travaux d'extension	106 300,00€ HT
Travaux d'aménagement extérieur	2 500,00€ HT
TOTAL	676 400,00€ HT 811 680,00€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **adopte** les projets qui lui sont présentés,
- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2017,
- **arrête** le plan de financement modifié suivant :

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	H.T.	676 400,00 €
	T.T.C.	811 680,00 €
FINANCEMENT D.E.T.R		
Montant éligible de l'opération	H.T.	412 600,00 €
Plafond de la dépense		800 000,00 €
Montant D.E.T.R demandé (de 20 à 25 %)	H.T.	82 520,00 € Soit 20%
Financement		
Emprunt		550 000,00€
Fonds propres		49 880,00€
T.V.A.		135 280,00 €

2017.06.02 : Budget Service de l'Eau et de l'Assainissement 2017 - Créances éteintes

Madame le Comptable du Centre des Finances Publiques d'Hallencourt-Airaines informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable.

Il s'agit de créances éteintes suite à deux procédures de surendettement (l'effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) pour un montant global de 593,31€ et de 302,26€.

Les créances éteintes s'imposent à la fois au comptable et à l'ordonnateur et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de ces créances.

Suite à cette délibération, deux mandats seront émis à l'article 6542 "créances éteintes".

M. le Maire propose d'admettre en créances éteintes les sommes de 593,31€ et de 302,26€ selon les états transmis par le comptable public, correspondant à deux personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 1 voix contre (Mme Déborah VAUDET) et 0 abstention, accepte les propositions énoncées ci-dessus.

2017.06.03 : Budget Ville 2017 – Compensation financière relative aux dépôts sauvages d'ordures

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le dépôt de plus en plus fréquent d'ordures de tout type sur le territoire ou même aux ateliers municipaux et rappelle que tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit est interdit.

Jusqu'alors un agent municipal était chargé de débarrasser ces déchets en les triant, son temps de travail était alors calculé et remboursé par les contrevenants, qui sont, dans la plus part des cas, facilement retrouvés et conciliants. La somme s'élevait à environ 40/45€.

Il signale que des poursuites pénales sont tout à fait possibles à l'encontre des contrevenants, pour le non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement.

Nonobstant ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour les collectivités.

Ainsi, il propose la mise en place d'un coût à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Centre des Finances Publiques.

Il évoque deux cas récents selon lesquels les services de Gendarmerie ont transmis la plainte au Procureur ; les contrevenants seront ainsi amenés à régler une amende.

Enfin, Monsieur le Maire propose la somme de 60,00€. D'après plusieurs conseillers, cette somme est considérée comme insuffisante, « *ce montant doit être dissuasif* ». Au cours du débat, la valeur de cette compensation financière varie de 60,00€ à 150,00€.

Monsieur LENEL rappelle que « *la pédagogie n'a apporté aucune amélioration* ».

Après de nombreuses discussions, le Conseil Municipal estime que le coût d'enlèvement des objets déposés illicitement dans un lieu public (sacs d'ordures ménagères, cartons, épaves ou autre) pourrait être fixé à la somme forfaitaire de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Mme Véronique CROISET, Mme Paulette LOEUILLET, Mme Jacqueline QUILLET et M. Philippe POIREL), décide de fixer la compensation financière correspondant au coût d'enlèvement ainsi qu'au tri des dépôts sauvages d'ordures entreposés illicitement dans un lieu public à 100,00 €.

2017.06.04 : Budget Ville 2017 – Convention de mandat souscrite auprès de la CC2SO pour la réfection des trottoirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription au Budget Ville 2017 du programme « 1708 – réfection des trottoirs » pour un montant de 130 000,00€.

Sont concernés par ces travaux les rues suivantes : rue des arènes, rue tripier, rue Edmond Cavillon, rue de Luynes, Place Descatoire, rue des anciennes halles ainsi que le haut de la route de Oisemont pour un montant total de 95 684,50€ HT soit 114 821,40€ TTC.

Il convient de soumettre au conseil communautaire cette convention de mandat.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Décide** de valider la convention de mandat avec la CC2SO relative aux travaux de réfection de trottoirs. Le montant de cette convention de mandat sera égal à 100% du montant HT des travaux, soit 95 684.50€
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 de la Ville, à l'article 2315 programme 1708 des dépenses d'investissement
- **Invite** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

2017.06.05 : Budget Ville 2017 – FDE 80 – Convention relative à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente les devis établis par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatifs à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public qui s'établissent comme suit :

	Montant pris en charge par la FDE 80	Contribution de la Commune
Rénovation des armoires d'Eclairage Public	26 205,00€	8 104,00€
Rénovation de l'éclairage public (candélabres rue des Guides, rue Jules Verne, rue des Mésanges)	16 950,00€	27 500,00€
Rénovation de l'éclairage public (candélabres rue Pasteur, rue Pierre et Marie Curie, rue Paul Langevin et terrain de Boules)	13 414,00€	20 401,00€
Remplacement de lanternes vétustes	1 751,00€	2 981,00€

(rue du Capitaine N'Tchoréré, rue des arènes, rue du 11 novembre, rue du Colonel Polidori et rue des Guides)		
TOTAL	58 320,00€	58 986,00€

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Décide de valider ces devis d'un montant total de 58 986,00€
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 de la Ville, à l'article 2041582 programme 1710 des dépenses d'investissement,
- Invite et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

2017.06.06 : Installations classées pour la protection de l'environnement – GAEC Chemin d'Abbeville à Belloy Saint Leonard – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée l'ouverture de l'enquête publique du mardi 9 mai au mardi 6 juin 2017 inclus relative à la demande présentée par le GAEC CHEMIN D'ABBEVILLE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de 180 vaches laitières et la suite (veaux) sur le territoire des communes de BELLOY-SAINT-LEONARD, parcelles cadastrées section ZB n°33 et 34, AVELESGES, parcelle cadastrée section ZB n°31 et TAILLY-L'ARBRE-A-MOUCHES, parcelle cadastrée section A01 n°247.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, 1 voix contre (*Mme Véronique CROISET*) et 6 abstentions (*M. Dominique BAILLEUL, M. Philippe POIREL, Mme Jacqueline QUILLET, M. Hervé CAGNY, Mme Paulette LOEUILLET et M. Daniel JOLY*), M. François ROUILLARD ne prend pas part au vote.

- **Formule** un avis **favorable** sur le projet l'exploitation d'un élevage de 180 vaches laitières et la suite sur le territoire des communes de BELLOY-SAINT-LEONARD, AVELESGES et TAILLY-L'ARBRE-A-MOUCHES.

2017.06.07 : Décision Modificative N°1 concernant le fonds d'amorçage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence de Services et de Paiement (ASP) des Hauts de France a effectué le versement relatif au fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Conformément au transfert de la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire, ce dernier doit être reversé à la CC2SO.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour pouvoir créditer le compte 7489 (chapitre 014) en dépenses de fonctionnement du budget Ville afin d'établir un mandat dans le but de reverser la somme de 16 080,00€ à la CC2SO.

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- **d'inscrire** ces crédits au budget et afin de ne pas le déséquilibrer de procéder à l'inscription des montants suivants :

FONCTIONNEMENT BUDGET VILLE	
DEPENSES	
7489 / 014 : Reversement et restitution sur autres attributions et participations	+ 16 080,00 €
Total des dépenses:	16 080,00 €
RECETTES	
74838 / 74 : Autres attributions de péréquations et de compensation	+ 16 080,00 €
Total des recettes:	16 080,00 €

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à émettre un mandat à la CC2SO afin de reverser ce fonds d'amorçage.

2017.06.08 : Communications du Maire et interventions des Adjoints

Monsieur le Maire déclare :

- M. Benoît Bernard est toujours en soins à Abbeville, il pourra être accueilli dans un centre adapté dans le Nord, proche de sa famille.

- Le dossier éolien semble mal engagé. Une erreur a été commise en associant la commune d'Airaines et de Quesnoy sur Airaines.

- Au sujet de PIC Industrie, une rencontre s'est tenue en Mairie avec la présence de la DDTM, la DREAL et la CC2SO. Afin de clore le dossier, il convient de nommer un nouveau liquidateur ad'hoc. La DDTM a encouragé l'inscription de cette zone au futur PLUi. La DREAL est opposée aux constructions mais tolère la reprise partielle des parties non polluées.

- A l'EPISSOS, la construction d'une ou deux chambres d'accueil d'urgence est envisagée. Mme BARDET Estelle va suivre ce dossier. Actuellement, un audit se déroule sur le fonctionnement et l'investissement de la structure. Monsieur le Maire tiendra informé le CM des conclusions apportées à ce dossier. Madame BOIGNET rappelle la mauvaise ambiance qui règne au sein de l'EPISSOS.

- L'Assemblée Générale de l'Association Familles Rurales aura lieu très prochainement, la structure est instable. La fusion avec l'AMD de Flixecourt (Association Aide et Maintien à Domicile) est imminente. Mme BOIGNET réitère la demande d'attestation relative à la mise à disposition des locaux actuels.

- Lors de la dernière réunion du CCAS, les membres ont accepté la donation de Mme DENEUX relative à l'immeuble situé Rue Vieille Chaussée de Paris.

- Monsieur ROUILLARD expose la prochaine mise en place d'une mutuelle municipale sous le couvert du CCAS. Ce projet sera présenté en septembre. Mme QUILLET intervient en rappelant que les minima sociaux ne règlent pas la mutuelle et sont titulaires de la CMU.

2017.06.09 : Questions diverses

- Mme QUILLET tient à remercier la municipalité pour le versement de la subvention et de l'appel à projet. Elle explique à l'assemblée la mauvaise situation financière de l'Association de Judo ; la CC2SO n'a réglé qu'une seule période d'organisation des TAP sur les quatre.

- Monsieur POIREL évoque le sondage réalisé par le CMJ et invite l'assemblée au prochain conseil qui aura lieu le 6 juillet.

- Mme QUILLET demande qui sera le remplaçant du magasin Capp Shop, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'enseigne Kandy.

- Mme QUILLET souhaite également savoir si les TAP seront reconduits à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de réponse à apporter. Monsieur ROUILLARD précise qu'il a été décidé, lors de la précédente commission scolaire, de reconduire l'organisation des TAP pour la rentrée 2017/2018.

- Monsieur ROUILLARD tient à féliciter Mme CROISET et Monsieur POIREL pour le travail effectué quant à la bonne organisation des TAP : « *Airaines était mis en exemple* ».

- Monsieur LENEL rend compte de la dernière commission du Patrimoine au cours de laquelle la mise en sécurité de tous les bâtiments scolaires a été décidée. Il s'avère que le groupe scolaire d'Airaines pose « *les décisions les plus importantes à prendre* ».

- Monsieur LENEL évoque également la précédente AG de TRINOVAL. A compter de l'été 2018, les cartons plats et les journaux seront à déposer dans un conteneur spécifique similaire à celui destiné aux verres. Ainsi, la redevance serait revue à la baisse.

- Mme QUILLET souhaite obtenir le détail de la visite en Allemagne qui a eu lieu en mai dernier, un compte rendu sera remis à chaque conseiller à la fin de la séance.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2017, les membres du Conseil Municipal :

1	Monsieur	BAILLEUL	Dominique	
2	Madame	BARTHEY	Karine	
3	Madame	BLANCHARD	Mélanie	

4	Madame	BOIGNET	Marie-Hélène	
5	Monsieur	CAGNY	Hervé	
6	Madame	CROISET	Véronique	
7	Monsieur	DAMONNEVILLE	Philippe	
8	Madame	FLANDRE	Peggy	
9	Monsieur	FORMET	Thierry	
10	Monsieur	JOLY	Daniel	
11	Monsieur	LENEL	Marcel	
12	Monsieur	LEROY	Jérémy	
13	Madame	LOEUILLET	Paulette	
14	Monsieur	NOBLESSE	Albert	
15	Madame	PADÉ	Laurence	
16	Monsieur	POIREL	Philippe	
17	Madame	QUILLET	Jacqueline	
18	Monsieur	ROUILLARD	François	
19	Madame	VAUDET	Déborah	